

Garantir une accessibilité universelle

L'accessibilité universelle désigne l'ensemble des conditions permettant à toute personne – avec ou sans handicap – de participer de manière autonome, sûre et équitable à une manifestation. Elle s'inscrit dans une démarche inclusive et solidaire, qui va bien au-delà des seules adaptations techniques : elle comprend également la signalétique, la communication et l'organisation de l'évènement.

Les principaux publics concernés sont les personnes en situation de handicap (visuel, moteur, auditif, cognitif ou psychique), mais aussi les personnes allophones, les seniors, les parents avec de jeunes enfants, ainsi que les enfants eux-mêmes, qui ont des besoins spécifiques.

Avant la manifestation

Mesures d'accompagnement :

- Mobiliser les associations locales comme relais d'information ou partenaires-conseils.
- Informer les bénévoles et les publics cibles des mesures mises en place pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Favoriser l'inclusion de personnes en situation de handicap parmi les bénévoles.
- Prévoir un tarif réduit ou la gratuité pour les personnes accompagnantes.
- Aménager des espaces dédiés aux personnes à mobilité réduite et à leurs proches aidants (ex. : zone devant la scène, lieu de repos, espace de soins ou de prise de médicaments).

Déplacements et accès :

- Compléter le plan de la manifestation avec des pictogrammes identifiant les zones et services spécifiques.
- Rendre accessibles l'accueil et l'entrée principale ou prévoir un accès alternatif clairement indiqué.
- Adapter les comptoirs, vestiaires, stands et espaces de restauration :
 - à hauteur d'une personne assise,
 - avec des tables libres en dessous pour le passage des fauteuils roulants,
 - avec boucles magnétiques pour les personnes malentendantes.
- Aménager des parcours praticables et autonomes.
 - sols durs, plans, antidérapants, sans interstices,
 - éviter ou signaler les marches et seuils,
 - portes faciles à ouvrir (automatisation, maintien ouvert, personnel d'aide), bancs et assises régulières pour le repos,
- rampes ou ascenseurs pour les déplacements verticaux, ou information claire en cas d'inaccessibilité.

- Installer des repères visuels et tactiles : contrastes de couleur et de texture, bandes de guidage pour personnes malvoyantes.
- Garantir l'accessibilité des voies de secours et, si nécessaire, prévoir un système d'alarme visuel et sonore.

Communication, signalétique et information :

- Adapter la communication (papier et en ligne) pour la rendre accessible
 - contraste élevé ($\geq 70\%$) entre texte et fond,
 - police sans empattement (Arial),
 - usage modéré des majuscules,
 - interlignes suffisants, texte aligné à gauche,
 - illustrations accompagnées de légendes descriptives,
 - structure simple et vocabulaire clair.
- Fournir des informations détaillées sur l'accessibilité : transports adaptés, personne de contact, horaires précis, numéros d'urgence, accès spécifiques.
- Mettre à disposition des programmes en ligne au format Word, lisibles par les logiciels de synthèse vocale.
- Signaler clairement les infrastructures adaptées : toilettes, parkings, entrées, caisses, rampes, ascenseurs, etc.
- En cas d'inscription préalable, permettre au public d'indiquer ses besoins spécifiques en matière d'accessibilité.

Installations particulières :

- Prévoir un éclairage adéquat mettant en évidence les obstacles potentiels.
- Installer au moins une toilette adaptée par bloc sanitaire (surface minimale : $1,65 \times 1,80$ m), avec inscription tactile à hauteur de vue et garantissant intimité et confort.

Transports et stationnement :

- Prévoir des places de stationnement réservées, au plus près de l'entrée principale, clairement signalées
- Mettre en place des solutions de transport adaptées (navettes, taxis PMR, services spécialisés).

Pendant la manifestation

- Désigner une personne de contact responsable de l'accessibilité universelle et communiquer ses coordonnées sur les supports d'information.
- Veiller à ce que les espaces réservés soient effectivement utilisés par les personnes concernées.

Après la manifestation

- Évaluer les mesures mises en œuvre, identifier les points à améliorer et intégrer ces enseignements pour les prochaines éditions.